



Help, besoin aide urgente ...

Par **pmb06700**, le **02/06/2008** à **13:37**

Bonjour,
Nous (mon amie et moi) avons signe un compromis il y a 3 semaines (le depot de garantie a ete encaisse (30000 euro)), nous allons deposer la demande du pret ce mercredi.
Mon probleme est que je travaille sur un site international pour lequel le PDG au niveau France vient de nous faire comprendre clairement ce matin lors d'une reunion de presentation des resultats que le site n'etait plus important pour la societe et il a rajoute que de notre responsabilite nous pouvons soit trouver une place dans un autre site soit faire nos CVs !!!
Notre site subit effectivement depuis plusieurs annees deja un desengagement de la direction: plus d'embauches, fermeture de differents services ...
En clair, le site va fermer tres prochainement ... Il n'y a pas d'ecrit formel la dessus, la volonte de la direction nous apparaissant comme etant de faire partir les gens petit a petit pour ensuite pouvoir tout simplement fermer le site ...
Suite a cela, vous comprendrez que le fait de m'engager sur un achat deviens quelque chose a risque, si j'etait seul cela n'impliquerait que moi mais je vis avec mon amie et nos deux enfants ...
Je suppose que le fait de perdre son emploi suffit a rompre un compromis de vente et recuperer le depot de garantie mais dans mon cas il s'agit uniquement de forte rumeurs et preuves de desengagement de la direction du site. Si j'avais su cela au moment de signer le compromis je n'aurais evidemment pas signe ...
Ma question est donc la suivante: ces faits sont-ils de natures suffisantes pour annuler le compromis et recuperer le depot de garantie ... Si oui comment dois-je proceder ?
Merci de votre reponse ... le plus rapide pour moi et aussi pour notre vendeur qui de fait devra trouver un autre acheteur ...
Cordialement ...